

Organisation mondiale du commerce

Autor(en): **Frank, Alain**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): - **(2001)**

Heft 544

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-886199>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Organisation mondiale du commerce

Rencontre avec **Alain Frank**,
directeur des relations extérieures

Dès 1947, 23 pays avaient négocié des réductions tarifaires et signé l'Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce (GATT) afin d'encadrer leurs relations commerciales. Jusqu'à la création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) le 1^{er} janvier 1995, le GATT appliqué par plus d'une centaine de pays restera le cadre de référence des échanges commerciaux. Ce sera aussi l'enceinte privilégiée au sein de laquelle se dérouleront huit grandes négociations commerciales multilatérales et notamment les négociations d'Uruguay lancées à Punta del Este en 1986 et signées à Marrakech en avril 1994.

Les bénéfices de la libéralisation progressive des échanges organisée sous l'égide du GATT sont indéniables. Au cours des 50 dernières années, le volume des échanges commerciaux a été multiplié par 14 alors que le produit intérieur a été multiplié seulement par 6 environ.

La structure de la production et des échanges mondiaux a elle aussi changé. Plus de 20 % de la production mondiale est maintenant exportée contre 7 % au début des années 50.

Les négociations d'Uruguay ont produit des résultats majeurs : d'abord la création d'une véritable organisation, l'OMC, alors que le GATT n'était qu'un traité, des Accords qui couvrent non seulement le commerce des marchandises mais aussi les services et les droits de propriété intellectuelle liés au commerce et enfin un mécanisme de règlement des différends unique qui permet le respect des règles multilatérales et surtout empêche l'unilatéralisme.

Cependant, si les règles et disciplines s'imposent à tous les pays membres, des modulations spéciales, notamment des délais de mise en œuvre plus longs, ont été prévus pour les pays en voie de développement et en particulier pour les plus pauvres d'entre eux.

Les règles de l'OMC ne sont pas prises, comme certains le prétendent par d'obscurs fonctionnaires ou bureaucrates. C'est une organisation dans laquelle les gouvernements sont souverains et sont représentés à Genève par leurs ambassadeurs et tous les deux ans pour la Conférence ministérielle par leurs ministres. Les pays membres seuls ont un pouvoir de décision. Le processus est d'autant plus démocratique que les résultats des négociations menées par les gouvernements sont ratifiés par les parlements nationaux. Tout cela n'empêche pas, bien au contraire, que des efforts soient déployés pour développer les relations avec les différentes composantes de la société civile.

L'OMC comprend au 31 mai 2001 141 pays membres dont bien évidemment la Suisse. De plus une trentaine de pays négocient actuellement leur entrée et pas des moindres comme la Chine et la Fédération de Russie par exemple. Ces demandes montrent l'intérêt de tous ces pays pour le système multilatéral.

L'Organisation Mondiale du Commerce est un système conçu pour poursuivre de façon régulière par l'entremise de négociations multilatérales l'effort réglementaire et l'ouverture progressive des marchés. Il offre ainsi aux opérateurs économiques la sécurité et la prévisibilité dont ils ont besoin lorsqu'ils investissent, produisent, commercent.

Les Accords sur l'agriculture et les services conclus lors des négociations d'Uruguay prévoyaient que dès l'an 2000 un nouvel effort de libéralisation devait être entrepris dans ces secteurs. C'est en ayant cette perspective à l'esprit que les pays membres de l'OMC avaient préparé la Conférence ministérielle de Seattle afin de lancer éventuellement à cette occasion une nouvelle négociation multilatérale. Seattle, malheureusement, restera plus dans les mémoires comme l'occasion d'une grande manifestation contre la mondialisation. Pourtant ce n'est pas cette manifestation qui est à l'origine de l'échec de la conférence mais bien les divergences trop grandes entre les pays membres pour lancer une nouvelle négociation.

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Rue de Lausanne 154 - CH-1211 Genève 21

Directeur général : **Mike MOORE**
141 pays membres
création 1^{er} janvier 1995
effectif du secrétariat : 550 personnes
budget 2000 : CHF 127 millions

Fonctions :

- administration des accords commerciaux de l'OMC
- cadre pour les négociations commerciales
- règlement des différends commerciaux
- suivi des politiques commerciales nationales

Juillet - Août 2001

Les pays membres de l'OMC ont commencé à préparer la prochaine réunion ministérielle qui se tiendra au Qatar du 9 au 13 novembre prochain. Sans doute beaucoup de préoccupations qui se posaient avant Seattle se reposent aujourd'hui en ce qui concerne le lancement d'un nouveau cycle de négociations multilatérales.

Pour le Directeur général de l'OMC, M. Mike MOORE, ancien Premier Ministre de Nouvelle-Zélande, à la tête de l'organisation depuis 1999, l'économie mondiale connaissant actuellement un ralentissement, le lancement de ce nouveau cycle de négociations créerait la confiance pour éviter une prolifération d'accords bilatéraux mais aussi pour renforcer les règles multilatérales et poursuivre l'ouverture progressive des marchés.

Plus que jamais dans l'histoire du système de commerce multilatéral chacun reconnaît la nécessité de prendre en compte les besoins des pays en voie de développement et notamment des plus pauvres.

Il est en effet indispensable d'aider ces pays. On oublie trop facilement que 800 millions de personnes vivent aujourd'hui avec moins d'un dollar par jour et que les exportations des pays les plus pauvres représentent à peine 0,5 % du commerce mondial. Il est essentiel de les aider à exporter leurs produits principalement agricoles et textiles, même s'il s'agit de secteurs sensibles dans nos secteurs industrialisés. Il est également indispensable de leur donner une assistance technique appropriée. L'OMC, associée à d'autres organisations internationales, a mis en place des programmes et des centres de références grâce à internet, afin de les aider à s'intégrer dans le système de commerce multilatéral mais aussi leur permettre d'accéder à toutes les informations qui leur sont nécessaires.

Pour l'OMC, c'est une chance de bénéficier de l'hospitalité genevoise et de pouvoir travailler dans des conditions particulièrement propices auxquelles l'"Esprit de Genève" contribue tant.

La mondialisation suscite intérêts et passions, espoirs et craintes. Heureusement, cet "Esprit de Genève" imprègne toutes les organisations internationales. Ensemble, en coordonnant leurs efforts, elles peuvent répondre aux attentes des populations dans notre monde global caractérisé par la rapidité des changements. Le besoin de règles ne s'est jamais autant fait sentir pour aider à mieux contrôler les effets négatifs. S'agissant du commerce mondial l'OMC a un rôle essentiel à jouer. Elle est devenue aujourd'hui le seul rempart contre la loi du plus fort, le seul arbitre au-dessus des intérêts sectoriels qui protège tous ses membres.

L'OMC en succédant au GATT en 1995 est restée à Genève alors qu'elle aurait pu s'installer à Bonn. Les autorités cantonales et fédérales ont dû repenser dans l'urgence le rôle que devait jouer l'Etat hôte. La mise à disposition du Centre William Rappard, l'accès au travail pour les conjoints de fonctionnaires, le centre d'accueil ont pesé lourd dans la balance à l'heure du choix.

Grâce à l'OMC, Genève a su maintenir son rôle, c'est le lieu privilégié de contact entre les Nations Unies et l'Union Européenne.